

Renseignements relatifs aux frais de déplacement hors Québec du ministre ou d'un titulaire d'un emploi supérieur

Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle

* La nouvelle composition du Conseil des ministres, dévoilée le 20 octobre 2022, entraîne des changements importants pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Malgré cela, l'obligation de reddition de comptes financières demeure inchangée jusqu'au 31 mars 2023.

Mai 2023

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Frais de déplacement hors Québec — Canada

Exercice financier : **2022-2023**
 Trimestre : **Janvier - Mars**

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Dates du déplacement		Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs	
			Du	Au						Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais (Note 1)

Frais de déplacement hors Québec — à l'étranger

Exercice financier : **2022-2023**
 Trimestre : **Janvier - Mars**

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Dates du déplacement		Ville et pays	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs		Salon d'entretien	Service d'un photographe	Service d'un interprète	Rapport de mission
			Du	Au						Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais (Note 1)				

Information complémentaire

— Il n'y a pas de frais de déplacement hors Québec pour ce trimestre.